



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020

19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CP/AS

N° 002597

Urbanisme - Vente de bâtiments cadastrés AW 183 et 184, propriétés communales désaffectées sises rue Chevalier Aude et rue des Suisses à Apt, à Monsieur Romain Delaup et Madame Lucile Reynal de Saint-Michel

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé que les parcelles cadastrées AW 183 et AW 184, propriétés de la commune d'Apt, situées rue Chevalier Aude et au 15 rue des Suisses, ont fait l'objet d'une offre d'acquisition de la part de particuliers qui souhaitent étendre leur propriété acquise à proximité en vue d'aménager leur futur logement.

Ces bâtiments très anciens, désaffectés, pourraient à terme présenter pour la commune des risques de périls ou sinistres. La surface au sol s'élève respectivement à 28 m² et 16 m² et le bâtiment (AW 183) comporte 2 niveaux pour environ 67m² de surface utile au total alors que la parcelle voisine (AW 184) ne dispose plus de toiture.

Cette cession permettrait d'améliorer et agrandir un logement du quartier avec d'importants travaux de réhabilitation.

Ces biens acquis par la collectivité en date du 14 Avril 1990 (AW 184) et 22 décembre 2001 (AW 183) ne présentent pas de valeur particulière pour la commune qui ne projette pas d'aménagement à court ou moyen terme, et peuvent donc être cédés pour satisfaire cette demande.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2597-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Vu, la demande d'acquisition de Monsieur Romain DELAUP et Madame Lucile REYNAL DE SAINT MICHEL, des parcelles cadastrées AW 183 et 184 d'une surface au sol cumulée de 44 m² en date du 15.09.2020,

Vu, l'avis des domaines n° 2019-84003-V-0425 en date du 12.04.2019,

Vu, l'état général des bâtiments,

Considérant que le bien doit bénéficier de travaux d'aménagements importants,

Considérant que l'acquisition sollicitée peut être conditionnée par l'obtention d'une autorisation d'urbanisme permettant pour l'acquéreur la réhabilitation de ces bâtiments attenants à sa propriété,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente au prix de 20 100 €.

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Approuve la cession telle que présentée ci-dessus à Monsieur Romain DELAUP et Madame Lucile REYNAL DE SAINT MICHEL ou toute société nouvellement créée et représentée par les gérants cités ci avant,

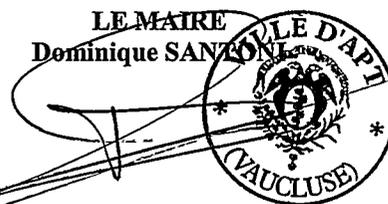
Approuve le prix de la cession des parcelles cadastrées AW 183 et 184 au montant total de 20 100 €,

Dit que l'obtention du permis de construire (ou déclaration préalable de travaux) relatif à la requalification des bâtiments constituera une clause suspensive à la vente du bien en objet,

Dit que les frais des formalités liées à la transaction seront à la charge du demandeur,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTON


Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2597-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020